



Convocation au jaf rdv du 2 décembre

Par **jojolab**, le **20/10/2015** à **15:29**

Bonjour

il y a 4 ans le juge des affaires familiales avait statuer la résidence principale chez moi (la mère) et une fois tous les 15 jours chez le pere

Maintenant notre fils a grandi et avons convenue d un accord à l amiable qu il residerai dorénavant chez le père et depuis le mois de septembre 2015.

En attendant le second jugement j ai fait un courrier aux administrations concernées afin que son père puisse bénéficier de ses nouveaux droits.

Cependant nous avons reçu le courrier du jugement qui sera statuer le 2 décembre prochain, or ce jour ci je passe des examens pour l'obtention d un diplôme.

Ma question est la suivante pourrais je reporter ce rdv de justice?car je ne peux me presenter Surtout que le père et moi sommes d accord

je suis dans une impasse, pouvez vous me renseigner svp?

Cordialement